

CONSEIL DEPARTEMENTAL JEUNE ET CITOYEN DE LA NIEVRE

SESSION DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019

Présidence de M. Alain LASSUS

Le mardi 5 novembre 2019 à 10 h 15, a été installé le Conseil Départemental Jeune et Citoyen de la Nièvre, en présence de M. Alain LASSUS, Président du Conseil départemental, de Mme Blandine DELAPORTE, vice-présidente, et de M. Michel MULOT, vice-président. Ils étaient assistés de M. Farid HADJAB, Directeur de la Jeunesse et de l'Education, de Mme Nadia RABHI, responsable du service Jeunesse, de Lou CHAMBENOIS et de Michael JOUANNEAU, emplois civiques « Jeunesse ».

Michael Jouanneau :

Bonjour à tous. Merci d'être présents à notre première séance plénière du Conseil Départemental des Jeunes. Il se tient dans la salle François Mitterrand du Conseil départemental de la Nièvre, en hommage à ce Président de la République qui fut également Président de cette assemblée.

Je m'appelle Michael Jouanneau, et ma collègue s'appelle Lou Chambenois. Nous sommes missionnés en service civique pour vous accompagner tout au long de votre expérience au sein de ce CDJC dont le mandat vous amènera à juin 2021.

Tout d'abord, je vais laisser la parole à Monsieur le Président du Conseil départemental de la Nièvre, M. Alain Lassus.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

Discours du Président du Conseil départemental, M. Alain Lassus

M. le Président :

Madame la Directrice,
Mesdames, Messieurs les Elus,
Mesdames, Messieurs,
Chers élus.

Au-delà de la partie un peu officielle de mon discours, je voudrais me réjouir de voir tant de jeunesse dans cette salle. Nous n'y sommes pas très habitués. Cela me fait énormément plaisir de voir une centaine de jeunes réunis dans cette salle. D'habitude, ce sont des personnes un peu

plus âgées qui y travaillent. Je pense que c'est une très bonne chose, quand on parle de l'avenir de la Nièvre, de vous voir tous ici réunis.

Je vais essayer ce matin que ma parole ne soit pas trop longue, parce que cette parole, si importante en démocratie, vous revient, pour cette session d'installation du Conseil Départemental Jeune et Citoyen.

Cette instance consultative nouvelle, pour laquelle vous avez été élus par binômes paritaires, dans les collèges, au cours du mois d'octobre, doit, ici, dans cette salle François Mitterrand chère à la démocratie nivernaise, même si vous êtes trop jeunes pour vous en souvenir, cette instance, donc, doit faire briller l'expression des jeunes du Département.

Jean Jaurès, un autre des penseurs de la République au 20^e siècle, disait, dans son discours à la jeunesse, que « *la République est un grand acte de confiance et un grand acte d'audace* » !

Alors oui, je m'inscris dans les pas du grand homme pour vous redire à quel point, mes collègues du Conseil départemental et moi souhaitons vous faire confiance.

Nous avons démontré encore récemment, avec le Budget participatif nivernais, avec l'association Je suis la Nièvre, avec le Conseil départemental des citoyens en transition, que nous souhaitons faire participer un maximum de citoyens, de tous horizons, à la vie démocratique de notre département.

Je crois que nous aurions été incomplets si nous n'avions pas créé ce Conseil Départemental Jeune et Citoyen, pour vous redonner cette fameuse parole, parce que la jeunesse n'est pas une déficience, et que si, la fougue et l'insouciance l'emportent parfois sur l'expérience et la raison, il n'en demeure pas moins vrai que vos générations ont des choses à nous dire, pour le bien non seulement de vos camarades, mais aussi pour l'avenir de notre territoire et de notre pays.

Ce CDJC est donc un acte de confiance que, nous élus du Département, plaçons en vous, collégiens de toute la Nièvre !

Je suis heureux que ce cénacle nouveau vous permette à la fois d'apprendre les rouages de la vie démocratique et des institutions, de découvrir la façon dont notre collectivité se préoccupe en priorité des solidarités humaines et territoriales... Je suis heureux que, du haut de vos jeunes années, vous soyez désormais en situation de faire avancer votre cause collectivement, dans les sessions et commissions dont vous déciderez vous-mêmes des thèmes sur lesquels vous voudrez travailler.

Je suis heureux aussi que vous profitiez de cet exercice pour vous intéresser à la vie en société, quand on dit que les jeunes ne s'intéressent plus à rien d'autre qu'à eux-mêmes. Je suis sûr que vous saurez le faire avec cette approche ludique, décontractée et bienveillante dont j'estime qu'elle est l'ADN de votre génération.

Je suis enfin heureux que cette instance, consultative, mais Ô combien importante à mes yeux, vous permette, au-delà de libérer votre parole, de réfléchir ensemble, d'oser agir et de projeter des actions concrètes, au bénéfice de l'intérêt général.

Car la République est aussi un acte d'audace !

Si vous siégez aujourd'hui, ici, c'est déjà que vous n'en avez pas manqué, en vous présentant devant vos camarades collégiens dans vos établissements respectifs.

Cette audace est une richesse, non seulement pour vous, même si la jeunesse vient un jour à passer, mais c'est une richesse aussi pour nous tous.

Quels que soient les sujets, les thèmes, les situations individuelles, les parcours, les horizons, les problèmes, les préoccupations, les engagements et les idées qui sont les vôtres, je vous encourage à ne jamais les perdre de vue, et à essayer de les faire valoir dans les débats qui vous réuniront d'ici deux ans.

Bien sûr, ce n'est pas quelque chose de forcément naturel, quand on a 13 ou 14 ans, mais je compte sur la qualité du respect, de l'écoute, de l'envie de porter des convictions diverses et variées, même contradictoires. Je compte aussi sur votre bienveillance et votre sens de l'autre, pour que cette expérience de jeune élu et citoyen soit, durant tout votre mandat, un moyen pour vous de vous approprier votre destin collectif !

Confiance, audace : ces principes nous engagent, vous et nous !

Si cette première année de mandat sera plus orientée vers la réflexion, vous aurez à imaginer des projets concrets pour début 2021. Non seulement vous disposerez de moyens du Département pour y parvenir, mais en plus vous trouverez à vos côtés, dans vos réunions, tout à la fois les élus et les agents du Conseil départemental pour vous aider à construire vos réflexions, vos débats et vos actions. J'ajoute que les transports et les repas vous seront offerts par la collectivité à chaque fois que vous aurez à vous réunir : c'est bien le moins que nous puissions faire, pour appuyer notre confiance et votre audace.

Il me reste donc à vous souhaiter de bien travailler, Mesdames et Messieurs, non seulement aujourd'hui, mais aussi durant les deux ans qui viennent. Vous avez une partie de vos destins et du destin de la Nièvre, entre vos mains.

Merci de votre attention, et je vous estime.

(Applaudissements)

Lou Chambenois :

Merci, Monsieur le Président du Conseil départemental de la Nièvre.

Je vais donner maintenant la parole à Mme la Vice-Présidente, Mme Blandine Delaporte.

Discours de la Vice-Présidente, Mme Blandine Delaporte

Mme Delaporte :

Monsieur le Président,

Madame la Directrice des Services de l'Education Nationale,
Monsieur le Vice-Président,
Chers collègues,
Chers collègues jeunes élus – puisque maintenant nous sommes collègues ; nous sommes, vous comme nous, conseillers départementaux de ce joli territoire qu'est la Nièvre –.

Je voulais vous féliciter pour ces belles élections. C'est toujours un peu une bataille, une élection. Je sais qu'il y a dans la salle vos suppléants, qui auront peut-être à vous suppléer au cours de ces deux années de mandat. Je voulais les saluer également.

Juste un mot sur l'engagement d'élus.

Les élus, ce ne sont pas que des personnes pragmatiques, réalistes, terre à terre, concrètes ; ce sont aussi des personnes qui rêvent, des personnes qui ont envie de faire changer les choses, des personnes qui ont envie d'améliorer le quotidien de leurs concitoyens. J'espère que vous aussi vous rêvez ; à votre âge, ce serait dommage de ne pas le faire, d'ailleurs, et j'espère que vous rêvez d'améliorer les choses pour vos camarades dans vos collèges. Je souhaite que, pour ces deux ans de mandat, vous puissiez arriver à concrétiser, si ce n'est tous vos rêves d'élus, en tout cas une petite partie, ou une grande partie.

Je vous félicite, encore une fois, pour ces belles élections, et je vous souhaite un très joli mandat de conseillers départementaux Jeunes.

Je vous remercie.

Lou Chambenois :

Merci à vous, Madame la Vice-Présidente, Mme Blandine Delaporte.

Pour finir, je laisse la parole à Mme la directrice académique des Services de l'Education Nationale, Mme Pascale Niquet-Petitpas.

Discours de Mme Pascale Niquet-Petitpas, Directrice académique des services de l'Éducation nationale

Mme Niquet-Petitpas :

Monsieur le Président,
Madame et Monsieur les Vice-Présidents,
Mesdames et Messieurs,
Chers élèves, et je n'oublie pas de saluer l'ensemble des adultes qui représentent l'éducation nationale. Je crois reconnaître des enseignants, des conseillers principaux d'éducation, des assistants d'éducation, mais aussi des chefs d'établissement.

Je suis très fière d'être là ce matin. C'est toujours un vrai plaisir que de retrouver des élèves qui ont fait la démarche d'une campagne, qui ont fait la démarche de se faire élire, avec la volonté d'être des binômes élus au Conseil départemental.

Pour certains d'entre vous, quand vous allez parler dans vos familles du Conseil départemental, il faudra préciser qu'il s'agit en fait de l'ancien vocable « Conseil général », car beaucoup de familles n'ont pas acté ce changement de terminologie pour cette institution.

Vous êtes là au cœur d'une démarche et d'un processus démocratiques. Vous êtes passés par l'élection de vos pairs, qui vous ont confié cette mission d'être jeunes élus départementaux, et pour lesquels maintenant vous allez avoir à réfléchir et à penser des projets d'amélioration de vie dans votre collège et dans votre environnement scolaire. Vous avez deux ans pour le faire. Monsieur le Président du Conseil départemental vous a signifié que vous seriez aidés dans vos réflexions, de façon à ce que, dans deux ans, nous puissions nous retrouver pour que vous exposiez vos projets sur ces deux années de travail.

Il y a le travail plénier. Vous vous retrouvez ici dans une salle « noble » du Département de la Nièvre, la salle François Mitterrand, qui est la salle du Conseil départemental, où vos aînés conseillers départementaux sont amenés à exposer des idées, à débattre sur un certain nombre de projets, sur des finances. Vous êtes là ; vous devez en être fiers. Vous allez maintenant vous montrer à la hauteur du mandat qui vous a été confié. Ce dont je suis certaine, c'est que, de l'ensemble de vos pensées, de votre réflexion, de vos échanges, vont sortir de nombreux projets, que nous ne manquerons pas de valoriser, et que je ne manquerai pas de valoriser. Je sais, parce que je connais les chefs d'établissements et le dynamisme du territoire, qu'ils seront forcément précieux pour l'avenir et qu'ils font aussi état d'un certain nombre de vos rêves, pour faire avancer ou pour faire mieux connaître le département.

Je sais aussi, parce que j'ai été professeur, que les discours sont parfois trop longs pour les élèves et les adolescents. Je vais m'en arrêter là, mais je voulais dire que je suis très contente de l'initiative que ce projet de Conseil départemental des jeunes soit relancé. Vous allez porter à nouveau cette dynamique Jeunesse et je vous en félicite. Je vous fais confiance, et je vous remercie infiniment de votre attention.

Lou Chambenois :

Merci, Madame la Directrice Académique des services de l'Education Nationale, Madame Pascale Niquet-Petitpas.

Présentation des jeunes élus

Lou Chambenois :

A présent, je vous vous demander à vous, jeunes élus, de bien vouloir vous présenter à votre tour.

(Les conseillers départementaux Jeunes se présentent successivement)

Présentation de l'ordre du jour

Lou Chambenois :

Vous avez tous reçu la mallette de l'Elu. Cette mallette vous appartient et vous suivra tout au long de votre mandat, jusqu'en 2021. Vous trouverez dans cette mallette plusieurs documents, à travers lesquels vous allez pouvoir mieux comprendre l'organisation des instances, le rôle de chacun, les objectifs, etc.

Nous débuterons par la présentation du « Guide de l'Elu » afin que vous puissiez nous apporter le regard que vous pouvez avoir sur le Conseil départemental Jeunes et Citoyen.

Nous profiterons de cet instant pour faire un bref rappel du règlement intérieur.

Ensuite, nous aborderons vos fonctions, l'organisation de votre mandat et vos engagements.

Nous aborderons un point qui concerne la délégation du pouvoir en cas d'absence.

Nous enchaînerons avec l'organisation des sessions plénières et des commissions, et nous conclurons cette matinée en abordant le rôle des différents acteurs.

Michael Jouanneau :

Nous quitterons ensuite la salle pour notre repas en commun qui se tiendra au restaurant inter-administratif AGORA, et nous reprendrons nos travaux à 14 heures.

En début d'après-midi, nous aurons le plaisir d'accueillir Julien Péa, Directeur de la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté, pour aborder la notion d'engagement citoyen, puis Nora Hamdi, artiste, réalisatrice de films et romancière témoignera de son engagement en tant qu'artiste.

Dans la seconde partie de l'après-midi, vous serez amenés à suggérer des thématiques sur lesquelles vous allez devoir travailler en commission au sein de vos territoires tout au long de l'année en vue d'aboutir à une réalisation de projets qui sera présentée en juin 2021.

Nous terminerons sur un bref bilan de la journée à 16 h 30, heure à laquelle vous pourrez rejoindre vos bus, sachant que les collèges du secteur de Cosne partiront à 16 h 15 impérativement.

Présentation des 5 territoires

Michael Jouanneau : Pour le travail en commission et afin d'éviter les déplacements trop longs, nous avons organisé la Nièvre en 5 territoires.

Ces 5 territoires sont les suivants :

- Cosne Haut Val de Loire
- Clamecy Vallée de l'Yonne
- Château-Chinon Morvan Bazois
- Decize Sud Nivernais
- Nevers.

Présentation rapide des éléments de patrimoine de la Nièvre

Sur la base d'illustrations projetées à l'écran, Lou Chambenois amène les jeunes à préciser les activités présentes sur le territoire en termes de sports et de loisirs (football, basket, canoë), de culture (palais ducal de Nevers, château de Meauce), de protection de l'environnement (parc naturel régional du Morvan), d'agriculture et d'élevage...

Lou Chambenois : En bref, soyons fiers de notre Nièvre qui regorge de belles ressources naturelles et de merveilleux paysages.

Présentation de l'instance « Conseil départemental »

Michael Jouanneau : Quittons maintenant les spécificités nivernaises pour aborder l'organisation et le fonctionnement du Conseil départemental de la Nièvre.

Selon vous, à quoi sert un Conseil départemental ? Quels sujets traite-t-il ? De quoi s'occupe-t-il ?

Organisation d'une courte séance de « brain-storming » par utilisation de post-it à remplir par les jeunes quant aux compétences départementales.

Michael Jouanneau : Mesdames et Messieurs les Elus, avez-vous des éléments à ajouter ?

M. le Président : Il vient d'être indiqué « aider les personnes en difficultés et donner des responsabilités aux jeunes ».

Oui, la première des compétences d'un Conseil départemental est la solidarité. 70 % de notre activité et de nos dépenses sont consacrées à aider les habitants de la Nièvre en termes de solidarité.

La marque de notre collectivité, c'est que nous allons jusqu'au plus loin de la Nièvre. A travers les services d'action médico-sociale, où

l'on trouve des assistantes sociales, des éducateurs, nous avons des professionnels de notre Conseil départemental qui aident les personnes en difficultés. Nous sommes assez fiers de dire que ces professionnels peuvent aller dans la commune la plus éloignée de la Nièvre voir les habitants les plus éloignés, et les aider quand ils sont en difficultés.

La solidarité est la première des compétences du Conseil départemental. Vous pouvez le faire savoir autour de vous : quand des personnes rencontrent des difficultés, vous pouvez leur dire qu'elles peuvent se rendre auprès des services d'action médico-sociale du Conseil départemental qui se trouvent vers chez elles pour trouver une assistante sociale, un éducateur pour les aider. C'est notre première compétence, celle dont nous sommes le plus fiers. Nous nous occupons des enfants, des personnes âgées, des personnes en difficultés sociales ; de toutes les personnes en difficultés. C'est ce que l'on appelle la solidarité.

Mme Delaporte : Nous aidons aussi une autre catégorie de citoyens nivernais : les personnes en situation de handicap.

Michael Jouanneau : Merci, Monsieur le Président, et merci, Madame la Vice-Présidente, Madame Delaporte.

Nous allons effectuer un rappel historique sur la constitution des départements.

C'est en 1790 que l'on situe la date de création des départements.

Mme Delaporte : En effet, les conseils départementaux sont issus de la Révolution française.

M. le Président : Savez-vous comment on a défini un département ?

Pour définir la carte géographique de la France en termes de départements, lors de la Révolution française, on a dit qu'il fallait que l'on puisse traverser le département en une journée à cheval.

Mme Delaporte : Les départements ont véritablement pris leur essor en 1981, avec la loi de décentralisation, sous la présidence de François Mitterrand, qui par ailleurs est un personnage important de la Nièvre puisqu'il fut président du Conseil général et maire de Château-Chinon.

Par ailleurs, en 2013, lorsque le Conseil général devient Conseil départemental, la parité est introduite. Siègent désormais dans cette salle autant de femmes que d'hommes.

- M. le Président :* François Mitterrand a été le 4^{ème} président de la Cinquième République, après le Général de Gaulle, Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing. François Mitterrand a été Président de la République durant 14 ans. Il était auparavant Président du Conseil général de la Nièvre. Il est un personnage historique ; il a sa place dans l'histoire.
- M. Mulot :* Je voudrais dire un mot sur le Conseil départemental actuel. Savez-vous le nombre de conseillers départementaux ? Nous sommes 34 conseillers.
- M. le Président :* La Nièvre compte 17 cantons, et dans chaque canton il y a un binôme de conseillers départementaux : un homme et une femme.
- Michael Jouanneau :* Merci à Mme et Messieurs les élus, pour leurs interventions.
- Voici maintenant une vidéo vous présentant les principales missions d'un Conseil départemental.
- Projection d'une vidéo de présentation sur les départements et les conseils départementaux.*
- Michael Jouanneau :* Avez-vous des questions à poser ?
- Mme Rabhi :* Les trois élus du Conseil départementaux présents ce matin sont là pour répondre à vos questions. N'hésitez pas à le faire.
- Question dans la salle :* Qui choisit de mettre en place les idées qui sont lancées ?
- M. le Président :* Comme dans toutes les collectivités, les 34 élus sont chargés de définir une politique, en réfléchissant à des projets, à des actions, à des dispositifs. Après, pour mettre en place tout cela, il y a des personnels. Le Conseil départemental compte 1 700 agents, qui sont chargés d'appliquer la politique déterminée par les élus. Par exemple, on peut citer, parmi ces agents, les personnels de la restauration scolaire de votre établissement, ceux chargés du ménage. Nous avons aussi des personnels qui travaillent sur les routes. Au siège du Département à Nevers, des personnels réfléchissent à la façon dont leurs collègues vont accomplir ce que les élus ont décidé.
- Dans un Conseil départemental ou toute autre collectivité, les élus décident des politiques, et il y a des agents qui les mettent en place.
- Question dans la salle :* Combien dure le mandat d'un élu ?

M. le Président : Le mandat dure 6 ans, comme pour les maires. Les députés sont élus pour 5 ans, et le Président de la République est élu pour 5 ans. Les conseillers régionaux sont, comme les conseillers départementaux, élus pour 6 ans.

Mme Niquet-Petitpas : Si vous le permettez, je voulais juste bien clarifier les choses. Dans les collèges, où vous êtes, il y a des personnels qui s'occupent de la restauration scolaire, de l'entretien des locaux qui sont des agents territoriaux ; ils dépendent du Conseil départemental.

Par ailleurs, il y a les chefs d'établissement, les professeurs, les CPE qui sont, eux, agents de l'Etat. Ce sont des fonctionnaires de l'Etat. Dans un département, le représentant de l'Etat, c'est le Préfet. Il a autour de lui divers directeurs de services de l'Etat. Je suis la représentante de l'Etat pour l'Education nationale.

Il y a trois fonctions publiques en France : la fonction publique d'Etat, la fonction publique territoriale, et la fonction publique hospitalière.

Question dans la salle : Pourquoi a-t-il été indiqué dans la vidéo que l'on voudrait éventuellement supprimer les départements ?

M. le Président : Nous ne sommes pas d'accord sur cette idée, mais en France il y a des idées de réforme qui sont lancées, mais qui peuvent parfois déstabiliser le fonctionnement de nos collectivités. Certains, à Paris, peuvent imaginer qu'en enlevant une strate, cela irait mieux. Tout à l'heure, je vous ai indiqué que la première de nos compétences, c'est la solidarité. Pour pratiquer la solidarité, il faut la proximité. Dire que la Région, un jour, serait capable de mettre autant de proximité dans la façon dont on traite les personnes en difficultés, cela ne me paraît pas possible. D'un autre côté, inversement, on peut difficilement imaginer qu'une petite mairie puisse prendre en charge toutes ces politiques. Nous pensons qu'il y a une vraie pertinence sur la géographie départementale en termes de proximité.

Mais à Paris on a toujours des personnes qui pensent que ce serait mieux si l'on supprimait quelque chose ou que l'on rajoute autre chose. Il n'y a pas longtemps on a regroupé les régions, car ces personnes pensaient que cela allait générer des économies. Mais on constate qu'en rapprochant des régions non seulement on n'a pas fait d'économies, mais que l'on a entraîné des dépenses supplémentaires, et que l'on a perdu beaucoup en proximité. Avant, la Nièvre était dans la région Bourgogne, qui comptait 4 départements (la Côte d'Or, la Saône-et-Loire, l'Yonne et la Nièvre), puis elle a été raccrochée à la Franche-Comté, qui avait aussi 4 départements. On a sans doute gagné en rationalité, mais on a perdu beaucoup en proximité. Aller à Besançon lorsque l'on est à Nevers est extrêmement compliqué. On a

éloigné les centres de décision. Dans mon esprit, et dans l'esprit de beaucoup, plus on éloigne les centres de décision, moins on travaille bien.

Question dans la salle : Quelle est la différence entre le Conseil général et le Conseil départemental ?

M. le Président : Le nom a été changé, et la parité a été introduite. Je suis le conseiller départemental du canton de Decize, et je suis en binôme avec une dame. Blandine Delaporte a un binôme, sur son canton, qui est un homme. Cela permet, je pense, de faire passer des sensibilités qui n'existaient pas avant.

Avant, chaque canton était représenté par un élu, et il y avait 33 cantons. On en a regroupé, mais, là, je pense par contre que cela a été une réussite, car cela a permis de créer ces fameux binômes, et en termes de proximité, on a gardé la bonne proximité. Aujourd'hui le périmètre de nos cantons est plus important.

La pertinence géographique et la pertinence de la proximité sont bien présentes, et je pense que c'est une bonne chose. Mais la très bonne chose, c'est la parité. J'ai été élu au Conseil départemental avant cette réforme. Il était temps que l'on ajoute des femmes dans cette instance. Elles nous apportent énormément, et elles permettent de voir les choses autrement. C'est pour cela qu'il faut que la parité s'installe partout. Lorsque nous avons réfléchi à la mise en place d'un Conseil départemental des jeunes, nous avons voulu qu'il soit aussi sous le signe de la parité, car c'est un combat majeur à mener, la parité n'étant pas encore partout développée en France.

Mme Delaporte : Dans les villes aussi, les conseillers municipaux sont élus sur listes paritaires, et c'était le cas aussi des régions. Il était temps aussi qu'on l'installe au Conseil départemental. Que l'instance passe de « Conseil général » à « Conseil départemental » apportait aussi de la clarté : il s'agit du conseil du territoire qu'est le département.

Question dans la salle : Si l'assemblage réalisé lors de la constitution des régions, comme dans l'exemple de la Bourgogne et de la Franche-Comté, avec les départements, n'a pas été concluant, est-ce possible de les séparer ?

M. le Président : Non. Car cela nécessite à nouveau des lois, et c'est maintenant trop tard. Cela montre qu'il faut réfléchir beaucoup avant, car, souvent, après, malheureusement, c'est trop tard. Les Présidents des Départements de France sont en train de se battre d'arrache-pied pour que l'on ne fasse pas disparaître les départements. On a en effet entendu que les départements pourraient être remis en question. En ce moment, il y a les grandes métropoles (Marseille, Paris, Lyon, Lille,

Toulouse...). Or, il y a une offensive, comme à Lyon, où l'on supprime le département et où l'on dit que toutes les compétences du département sont mises sur la Métropole. Nous sommes en train d'essayer d'empêcher que ce cas-là ne devienne une généralité, car, là où cela a été réalisé, cela ne fonctionne pas forcément très bien. La proximité, dont je vous parlais tout à l'heure, le fait d'être le plus proche possible des habitants, a été perdue, sur des compétences qui nécessitent de la proximité.

Le combat des conseils départementaux, c'est de lutter contre leur suppression. Cette collectivité, qui a plus de 200 ans, a fait ses preuves ; elle a su se réformer, elle a su évoluer, changer sa façon de travailler.

Michael Jouanneau :

Un des post-it mentionnait « voter les lois de la Nièvre, que les établissements de la Nièvre appliquent ».

Mme Delaporte :

La loi est du domaine des parlementaires, de l'Assemblée nationale et du Sénat, à Paris. Ils votent la loi. Au Conseil départemental, on applique la loi.

Nous avons une compétence au niveau des collèges ; nous sommes chargés des travaux dans les collèges. Nous avons inauguré, à la rentrée le nouveau collège de La Charité, qui est tout neuf. C'est une réalisation du Conseil départemental.

Mme Niquet-Petitpas :

Là aussi, pour remettre en perspective, par rapport à ce qui vient d'être dit là, dans les communes, les écoles primaires (maternelles, élémentaires) sont propriétés de la commune : elles sont entretenues par le maire et son conseil municipal. Les collèges sont propriétés du Conseil départemental, et donc entretenus par les élus des conseils départementaux. Les lycées sont les propriétés des conseils régionaux.

M. Mulot :

Sur les collèges, il y a 30 collèges publics, et 4 collèges privés. Nous avons l'objectif de nous déplacer dans les collèges de manière à ce que nous puissiez tous les voir sur l'année. Il y a 220 personnes du Conseil départemental qui interviennent dans les établissements au niveau du ménage. Il y a une double hiérarchie pour ce qui les concerne : les personnels dépendent, sur le plan de la réalisation de leurs missions quotidiennes, du chef d'établissement et du gestionnaire, mais hiérarchiquement ils dépendent du Conseil départemental.

Au niveau des routes, le Conseil départemental entretient 4 300 kilomètres de routes.

La solidarité, comme cela a été indiqué tout à l'heure, représente 70 % du budget de la collectivité.

M. le Président :

Dans les collèges, nous essayons de faire le maximum d'efforts au niveau des locaux. Nous savons que des améliorations sont à faire, mais il ne faut pas oublier qu'il y a des contraintes financières, et nous ne pouvons donc pas faire tout ce que nous voudrions faire. Nous sommes obligés de réfléchir, de classer les travaux à faire, de regarder les plus urgents. Soyez nos messagers : nous regardons avec attention nos 30 collèges, nous regardons les travaux les plus importants, les collèges les plus en difficultés en termes de bâtiments. Tous les ans, nous mettons des sommes pour faire ce genre de travaux. Nous aimerions pouvoir mettre plus d'argent dans les collèges, dans les routes, mais nous sommes obligés de faire des choix budgétaires. Nous parlions tout à l'heure des décisions que prennent les élus ; il faut ajouter qu'ils prennent aussi des décisions budgétaires : mettre tel budget sur les routes, tel budget sur les collèges, tel budget sur la solidarité.

Deux collèges ont été refaits récemment : La Charité, Clamecy. J'aimerais bien que tous les collèges de la Nièvre soient ainsi, mais nous n'avons pas forcément les moyens de le faire. Notre volonté est là, mais les contraintes financières sont à prendre aussi en compte.

M. Hadjab conduit ensuite un quizz oral : budget, nombre de départements, particularités des territoires ultra-marins, de Paris, nombre d'habitants dans la Nièvre (210 000 habitants), les affaires traitées par le Département, les métiers de la collectivité, les modes de recrutement. Il donne lieu aux échanges ci-après :

M. le Président :

Le mot « développement » a été prononcé. Depuis une loi de 2015, qui s'appelle la loi NOTRe (loi portant nouvelle organisation territoriale de la République), le Département n'a plus la compétence « économie ». Par contre, nous pouvons nous occuper d'aménagement du territoire. Nous sommes attentifs à aménager le territoire. Il y a un espace que le Département aménage ; c'est Magny-Cours. C'est un espace développé par le Département, dans lequel on trouve le circuit de formule 1, la piste de karting, un agropole (un espace montrant ce que l'agriculture peut présenter de nouveau et d'original). Nous avons la compétence « aménagement du territoire », mais nous n'avons plus la compétence « économie ». Nous ne pouvons plus aider directement les entreprises, comme nous pouvions le faire avant cette loi NOTRe ; c'est désormais la Région qui peut le faire.

Mme Delaporte :

Nous intervenons aussi sur le numérique. Nièvre Numérique est une structure dépendant du Département qui se bat pour que la fibre arrive sur le territoire, et le Département se bat donc pour cela, aux côtés de l'Etat aussi et de la Région. C'est aussi une compétence importante, qui est absolument nécessaire dans le quotidien des Nivernais.

M. le Président :

Et il y a là une bonne nouvelle à vous annoncer puisque nous signerons avec SFR une convention pour que la totalité du département soit fibrée. A l'horizon 2022-2023, la fibre arrivera dans chaque foyer nivernais.

Vous venez de parler du tourisme, comme compétence également du Département. Vous avez raison. La véloroute, entre Nevers et Decize, par exemple a été construite par le Département, ainsi que celle suivant le canal du Nivernais, permettant d'aller de Decize jusqu'à Clamecy en vélo le long du canal. Une partie du canal du Nivernais a été concédée au Département : c'est nous qui l'entretiens et l'exploitons. Le tourisme est un axe de développement important pour notre département. La véloroute, le canal, tout cela, ce n'est pas délocalisable.

Il a été posé la question : « quels métiers peuvent être exercés au sein du Conseil départemental ? ». Dans le Département, il y a plus de 200 métiers, qui regroupent les 1 700 agents dont je vous ai parlé tout à l'heure. Je vous ai parlé aussi tout à l'heure d'éducateurs, d'assistants sociaux. Il y a des agents qui entretiennent des routes. Dans l'administration, il y a diverses spécialités en termes de métiers qui permettent de faire fonctionner cette « grosse machine » qu'est le Conseil départemental, avec ses 1 700 agents. Dans les collèges, on trouve les cuisiniers, les personnels chargés du ménage et de l'entretien des locaux du collège.

Mme Niquet-Petitpas :

Les conseillers sont élus tous les 6 ans, mais à côté d'eux il y a une administration. Elle est constituée de fonctionnaires territoriaux. Les professeurs dépendent de l'Etat.

Mme Delaporte :

Cependant, il y a certains professeurs qui ne dépendent pas de l'Etat. Ainsi, les professeurs d'enseignement artistique qui interviennent dans les écoles de musique et de danse sont employés par RESO, une structure dont le Conseil départemental est un membre fondateur essentiel.

M. Hadjab :

Qui parmi vous a un membre de sa famille qui travaille au Conseil départemental ?
(3 mains se lèvent)

Nous venons d'indiquer qu'il y a 1 700 agents qui travaillent au sein du Conseil départemental et qu'il y avait 200 métiers. Comment peut-on être recruté au sein du Conseil départemental ?

On entre au Conseil départemental sur concours, en premier lieu.

Le Directeur des Ressources Humaines du Conseil départemental, Régis Mégrot, va nous donner un peu plus d'informations sur le sujet.

- M. Mégrot :* Je suis directeur général adjoint des ressources. Les départements ont été créés lors de la Révolution française, mais jusqu'en 1982 la préparation des décisions, leur application et le budget étaient gérés par l'administration préfectorale.
- Les personnels sont des fonctionnaires. Il y a trois fonctions publiques en France : la fonction publique d'Etat, la fonction publique territoriale, la fonction publique hospitalière. Il y a 5 millions de fonctionnaires. Il y en a 1,9 million dans la fonction publique territoriale, environ 2 millions à l'Etat, et 800 000 en hospitalier.
- Le principe, dans cette fonction publique, est le recrutement par concours. Il y a trois catégories. La catégorie C, avec une entrée au niveau du Brevet des Collèges. La catégorie B, avec le niveau bac. La catégorie A, au-delà du baccalauréat. Les emplois de la catégorie C, comme les personnels de collèges, sur le premier grade, sont recrutés directement, sur la base d'un entretien. Nous avons une administration qui est constituée de 1 700 personnes, tous métiers confondus.
- M. le Président :* Puisque l'on entend parler des métiers du Département, je vais en profiter pour faire une proposition. Vous serez bientôt des élèves de troisième, vous aurez bientôt des stages obligatoires. Je le dis ici, je souhaite que les métiers du Département soient ouverts aux stagiaires qui voudraient venir chez nous. Je vais demander à M. Mégrot d'être attentif à ce point. On ne va pas remplir les services de jeunes de troisième, mais je pense que particulièrement vous qui avez choisi d'être élus, si pour votre stage de troisième, vous voulez le faire auprès d'un des métiers du Département, je souhaite que vous y soyez accueillis. C'est une offre de service que je vous fais, et qui est officielle. Par exemple, il y a dans la plupart de nos bourgs un service d'action médico-sociale, un centre d'entretien routier. Si vous avez envie, pour votre stage de troisième, d'aller découvrir ce que sont les métiers qu'ils contiennent, je souhaite que l'on ouvre les portes de nos services aux jeunes de troisième recherchant des stages.
- Michael Jouanneau :* Merci pour l'échange qui vient d'avoir lieu.
- M. le Président :* Mme la Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale va quitter la séance, et moi-même je dois le faire. Nous allons vous adresser un mot avant notre départ.
- Mme Niquet-Petitpas :* En premier lieu, je suis impressionnée du sérieux que vous manifestez depuis bientôt deux heures. Je vous félicite. Je vois que la thématique vous intéresse, et que la noblesse du lieu vous rend très sereins. Vous avez un comportement tout à fait remarquable.

Je vois qu'il vous a été remis des blocs-notes. N'hésitez pas à prendre des notes. On vous envahit de beaucoup de données depuis tout à l'heure. Il est évident que vous n'allez pas tout retenir. Prenez ces éléments en notes, et vous pourrez ensuite vous les faire expliciter. Si vous êtes ensuite amenés à faire des exposés dans vos classes, dans vos collèges, etc., vous aurez toutes ces notes-là en réserve ; c'est extrêmement important.

Devant vous quitter, je voulais vous dire que j'ai passé un bon moment avec vous. Je le redis, je remercie les équipes pédagogiques pour leur investissement et pour être là avec vous.

Je vous souhaite vraiment bonne chance, et je vous dis à bientôt.

(Applaudissements)

M. le Président :

Je dois également vous quitter, car le devoir m'appelle.

Je voulais vous remercier. Merci de nous avoir fait confiance. J'espère que nous saurons vous renvoyer la balle.

Je voudrais aussi remercier les équipes du Département, qui ont œuvré à la préparation de cette séance. Et je voudrais aussi remercier les équipes de direction des collèges, la communauté enseignante des collèges, parce que l'on n'aurait pas pu faire tout cela sans elles.

Ce que j'espère, c'est que cela vous sera utile, à vous, les élèves, et que peut-être cela vous donnera envie, après, dans cinq ans, dix ans, quinze ans, d'exercer des responsabilités comme les nôtres, car nous aurons besoin de personnes qui s'investissent pour que notre démocratie fonctionne.

Merci, et bonne journée.

(Applaudissements)

Lou Chambenois :

Nous vous proposons une pause de 10 minutes, avant de passer à la présentation du Conseil départemental des Jeunes.

(Suspension de séance durant 10 minutes)

Michael Jouanneau :

Nous allons poursuivre notre déroulement avec maintenant la présentation du Conseil départemental des Jeunes.

Présentation du Conseil départemental Jeune et Citoyen

Michael Jouanneau : Vous avez dans vos mallettes le guide de l'élue(e). Vous y trouverez des précisions sur l'instance, son fonctionnement, son organisation.

Le Conseil Départemental Jeune et Citoyen est un lieu de réflexion, de discussion, de découverte et d'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie locale. Grâce à cette expérience, les collégiens s'initient au travail collectif et à la vie publique. Chaque année, ils proposeront de nouveaux projets et mettront en œuvre des actions, pour améliorer la vie quotidienne des jeunes Nivernais. Il a été créé sur décision du Président du Conseil départemental de la Nièvre.

Lou Chambenois : Nous allons poursuivre avec un bref aperçu sur le règlement du Conseil Départemental Jeune et Citoyen. Nous ferons cela par le biais d'un jeu « vrai ou faux ».

Michael Jouanneau et Lou Chambenois animent une séance de vrai/faux sur les questions liées au règlement intérieur, auxquelles répondent les jeunes conseillers en levant la main.

Question : Le Conseil Départemental Jeune et Citoyen se réunit deux fois par an en session plénière. Vrai/faux.

Réponse : Vrai.

Question : Les commissions se tiennent une fois par mois au Conseil départemental. Vrai/faux.

Réponse : Faux. Les commissions se tiennent une fois par trimestre, trois fois par an, dans un collège référent de chaque territoire.

Question : Un conseiller Jeune a-t-il le droit de démissionner ? Vrai/faux.

Réponse : Vrai. En cas de changement d'établissement scolaire en cours de mandat.

Mme Delaporte : Pourquoi le changement de collège conduit-il à amener le conseiller départemental Jeune à démissionner ?

(Réponses diverses données par les conseillers départementaux Jeunes :

- « Car on ne peut plus représenter les jeunes de notre collège ».
- « Car dans notre nouveau collège, il y avait déjà des représentants ; on ne va pas s'ajouter à eux, car cela ferait trop de personnes. »
- « Car on n'aura plus les informations venant de notre ancien collège. »)

Mme Delaporte : Tout à fait.

Question : Un conseiller départemental Jeune peut être démis de ses fonctions sauf cas particuliers. Vrai/faux.

Réponse : Faux. Le Conseiller départemental jeune et citoyen ne peut être démis de ses fonctions sauf dans les cas suivants :

- en cas de sanction disciplinaire grave ou de condamnation pénale, la poursuite de son mandat étant alors laissée à la libre appréciation du COPIL,
- en cas de changement d'établissement scolaire en cours de mandat.

Mme Delaporte :

Les raisons que vous veniez d'indiquer lorsque nous avons parlé de démission s'appliquent ici. Si vous avez changé de collège, vous ne pouvez plus représenter vos camarades, parce que vous n'avez plus les informations, parce qu'il y a déjà des conseillers départementaux Jeunes. Tout cela s'applique ici ; le conseiller départemental Jeune est donc démis de ses fonctions, outre le fait évoqué plus haut de la sanction disciplinaire.

Question : Afin de réaliser vos projets, un budget de 500 000 euros est prévu. Vrai/faux.

Réponse : Faux. Le budget prévu est de 2 000 euros par territoire.

Mme Rabhi :

Pensez-vous que l'on peut faire de belles réalisations avec 2 000 euros par territoire ?

(Réponses majoritairement positives des conseillers départementaux Jeunes, avec des idées comme rajouter des bancs, planter des arbres, organiser un voyage scolaire sur un thème donné. Un conseiller jeune trouvant pour sa part que la somme de 2 000 € est insuffisante).

Question : Avez-vous le droit de publier des photos, sur les réseaux sociaux, de vos camarades ? Vrai/faux.

Réponse : Pour les besoins de la promotion du Conseil départemental Jeune et Citoyen, de ses actions et réalisations, il sera demandé aux responsables légaux des membres élus d'autoriser le Conseil départemental de la Nièvre à utiliser l'image des conseillers départementaux Jeunes et Citoyens au moyen de l'autorisation parentale jointe à la fiche d'inscription. Pour photographier les camarades et publier les clichés sur les réseaux sociaux, il faut leur demander leur autorisation.

Fonctions et mandats des conseillers départementaux Jeunes et Citoyens

Lou Chambenois :

Nous allons maintenant aborder vos fonctions en tant que conseillers départementaux Jeunes, les mandats et la délégation de vos pouvoirs en cas d'absence.

En tant qu'élus, vous représentez évidemment votre établissement.

Votre mandat dure deux ans, jusqu'en juin 2021.

Vous travaillerez des projets en commissions, pour les mettre en œuvre à la fin. Vous allez débattre sur ces sujets avec des professionnels et avec des élus du Département.

Vous allez aussi proposer vos projets aux élus, pour ensuite avoir l'opportunité de les réaliser.

En cas d'absence prévue de votre part en séance plénière ou en commission, vous devrez déléguer votre pouvoir, à savoir donner à un camarade élu la possibilité de vous représenter.

Michael Jouanneau : Quelle est la formalité à exécuter pour déléguer son pouvoir ?

Réponse dans la salle : Il faut que nous et notre camarade signions un formulaire.

Réponse dans la salle : Il faut avoir un motif valable.

Mme Delaporte : Vous savez que les conseillers départementaux donnent aussi, lorsqu'ils ne peuvent pas venir en séance, leur pouvoir à un collègue, souvent à la personne avec laquelle ils sont en binôme sur leur territoire. Nous signons un document indiquant que la personne désignée par nous votera et s'exprimera en notre nom sur un certain nombre de sujets. C'est cela, « donner pouvoir à quelqu'un. » Le président annonce en début de session les personnes qui ne sont pas là, qui sont excusées, et il signale les personnes à qui elles ont donné leur pouvoir.

M. Mulot : Lorsque nous votons, dans ce cas-là, nous levons une main pour nous et l'autre main pour le collègue dont nous avons le pouvoir.

Organisation des sessions et des commissions

Lou Chambenois : Savez-vous à quoi servent les sessions plénières ?

(Réponses données par les conseillers départementaux jeunes :

- « proposer des projets »,
- « refaire le point »,
- « voter et valider les projets »,
- « débattre des thématiques des projets »...).

Mme Rabhi : Sur des thématiques que vous allez choisir cet après-midi, vous allez travailler en commission. Dans la deuxième session plénière, vous allez pouvoir présenter à l'assemblée les travaux que vous aurez menés lors de vos commissions.

- Lou Chambenois :* Les sessions plénières ont pour objectif de réunir l'ensemble des élus pour discuter d'un sujet d'actualité ou prendre une décision, procéder à la validation des projets travaillés en commission.
- Ces sessions ont lieu deux fois par an. La seconde est prévue le 28 mai 2020.
- Mme Delaporte :* Les sessions plénières sont publiques. La presse peut y assister, comme nous l'avons vu tout à l'heure. Tous les débats qui se passent en session plénière sont publics, et tout citoyen peut venir assister à une session plénière. Ces débats sont enregistrés et ils sont retranscrits sous forme de procès-verbaux.
- En revanche, les commissions se tiennent à huis clos. Il n'y a pas de presse, pas de transcription des paroles prononcées. Dans les commissions, vous serez entre vous, avec quelques accompagnateurs, et quelques représentants du Département. Vous pourrez travailler en toute sérénité sans vous préoccuper de ce qui sera rapporté.
- M. Mulot :* Les commissions sont importantes. Ce sont les commissions qui vont proposer les projets au Conseil départemental, et non l'inverse.
- Lou Chambenois :* Avez-vous des questions ?
- Question dans la salle :* Par rapport à la session plénière d'aujourd'hui, on doit proposer et élaborer des plans ?
- Mme Rabhi :* Il est prévu cet après-midi que, par territoire, vous puissiez réfléchir ensemble à des thématiques. Nous y reviendrons tout à l'heure.
- Lou Chambenois :* Les commissions ont un rôle de proposition, d'élaboration et d'aide à la réalisation des projets que vous allez proposer dans chaque territoire.
- Elles ont lieu trois fois par an : les mercredi 11 décembre, 12 février 2020 et 15 avril 2020.
- Mme Rabhi :* Pour ces séances, vous recevrez des convocations. Elles seront adressées à vos chefs d'établissement, qui en feront le relais.
- Lou Chambenois :* Comme Nadia Rabhi l'a rappelé, dans la seconde partie de la journée, vous allez être amenés à choisir des thématiques sur lesquelles vous allez piloter vos projets au fur et à mesure de votre mandat. Au sein de chaque commission, il y aura un collègue référent.

Savez-vous comment les projets pourront être réalisés ?

(Réponses données par les conseillers départementaux jeunes :

- « *par des moyens financiers* »,
- « *par des votes* ».)

Lou Chambenois :

Prenons des exemples :

La commission du territoire de Château-Chinon, Morvan, Bazois a décidé de faire une sortie au Conseil de l'Europe à Strasbourg, pour évoquer notamment les questions liées à la citoyenneté et aux droits humains. Quels moyens mettre en œuvre pour que cela soit réalisable ?

(Réponses données par les conseillers départementaux jeunes :

- « *demander les autorisations nécessaires* »,
- « *organiser les transports* »,
- « *l'hébergement* »,
- « *la sécurité* »,
- « *l'alimentation* »,
- « *le contenu de la visite* ».)

Mme Rabhi :

Comme vous le voyez, il y a beaucoup d'aspects à envisager. Evidemment, il y a la question logistique, liée aux transports, à la restauration, à l'hébergement. Mais il y a aussi le contenu de ce que l'on va faire durant cette sortie.

Michael Jouanneau :

Nous allons maintenant aborder le rôle des élus du Conseil Départemental des Jeunes.

Projection d'une vidéo sur le rôle de l' élu, en prenant l'exemple de l' élu municipal, régional, député, et sur le cumul des mandats.

Michael Jouanneau :

Nous allons laisser la parole à M. et Mme les Vice-Présidents pour qu'ils expliquent mieux leur rôle.

Mme Delaporte :

La vidéo évoque le rôle de tous les élus sauf celui des conseillers départementaux. Mais peu importe. Pour ce qui nous concerne tous les deux, Michel Mulot et moi-même, le Président nous a donné un travail à faire. C'est ce que l'on appelle la délégation. Il nous a donné la tâche de travailler sur un certain nombre de sujets ; il nous a désignés Vice-Présidents.

Pour ma part, je travaille sur l'environnement, le développement durable et la participation citoyenne. C'est surtout au titre de la participation citoyenne que je suis avec vous ce matin. Je travaille sur

les questions d'environnement. Cela regroupe la forêt, l'agriculture biologique, le développement durable, l'eau, les déchets, l'assainissement, les énergies renouvelables, la biodiversité, les espaces naturels.

M. Mulot :

Je suis en charge des ressources humaines du Département. Je suis questeur. Un questeur est un médiateur. En cas, par exemple, de conflit entre un agent et son supérieur, je reçois la personne, on essaie que l'on se parle bien... Je suis membre du Comité technique, qui regroupe les syndicats et les services, présidé par le Président du Conseil départemental, et je suis président du Comité d'hygiène et de sécurité, qui veille à ce que les agents, notamment ceux travaillant sur les routes, puissent travailler en toute sécurité. Les commissions d'avancement des personnels dans leur parcours professionnel, mais aussi les commissions de formation font aussi partie de mes responsabilités.

Outre les ressources humaines, j'ai aussi la responsabilité des collèges. Je les visite régulièrement, et je suis accompagné pour cela du service des Bâtiments, pour l'entretien, du service chargé de l'informatique, et du service Education. Nous rencontrons les agents qui travaillent dans les collèges et qui dépendent du Département.

Je préside aussi une agence qui s'appelle Nièvre Aménagement.

Mme Delaporte :

Je suis élue sur le canton de La Charité.

Savez-vous, chacun d'entre vous, sur quel canton vous habitez ?

(Réponses : La Charité, Imphy, Fours...).

M. Mulot :

Fours est un ancien canton. Le nouveau canton regroupe les anciens cantons de Luzy, de Fours et de Moulins-Engilbert.

Michael Jouanneau :

Avez-vous, dans votre vie quotidienne, des exemples à donner sur le cumul ?

(Réponses données par les conseillers départementaux Jeunes :

- « délégué de classe et délégué du conseil d'administration »,
- « il faut tout faire bien à la fois »...).

Michael Jouanneau :

Madame Delaporte, qu'en est-il au niveau des conseillers départementaux ?

Mme Delaporte :

Lorsque l'on parle de cumul des mandats, cela concerne les présidents d'exécutifs. Le maire, ce n'est pas un conseiller municipal ordinaire ;

c'est le maire. Le Président du Conseil départemental, ce n'est pas un conseiller départemental ordinaire ; c'est le Président. Or, le Président du Conseil départemental ne peut pas être président et maire en même temps. Il ne peut pas cumuler les deux plus hautes fonctions de la collectivité. En revanche, certains de nos collègues, dont des vice-présidents, notamment, sont maires de leur commune.

Question dans la salle : Un maire qui serait élu doit-il démissionner ?

Mme Delaporte : C'est le cas du Président Alain Lassus. Il était maire de Decize. Il a dû démissionner de son mandat de maire pour devenir président. Les conseillers municipaux élisent ensuite un nouveau maire. Une fois élu Président par les conseillers départementaux, il a démissionné de son poste de maire. Il est obligé de faire un choix entre les deux postes ; il ne peut pas garder les deux.

Question dans la salle : Est-ce un métier, un rôle, d'être président du Conseil départemental ?

Mme Delaporte : C'est une fonction. Ce n'est pas un métier. Ce qui fait que l'on devient conseiller départemental, c'est l'envie de s'engager, l'envie de faire avancer les choses pour son territoire, pour les habitants de son territoire ; elle pousse à s'engager et à se présenter aux suffrages des citoyens. Ce rôle prend fin si l'on souhaite de soi-même arrêter ou bien si l'on est battu aux élections.

Question dans la salle : Si ce n'est pas un métier, êtes-vous pourtant payés ?

Mme Delaporte : Nous recevons une indemnité d'élu. Ce n'est pas un salaire qui rétribue notre travail de conseiller départemental ou de vice-président(e) du Département.

Certains d'entre nous ont un travail au-delà de leurs fonctions d'élu. C'est mon cas. Aujourd'hui, par exemple, je suis avec vous. J'exerce mon mandat d'élue, mais je ne suis pas à mon travail. Un employeur est obligé de me libérer le temps pour que je puisse être avec vous, mais il n'est pas obligé de me payer pendant ce temps-là. Sur tout le temps que je prends sur mon temps de travail pour exercer mon mandat, je perdrais de l'argent, et je ne pourrais pas payer mes factures, subvenir à mes besoins, si je n'avais pas cette indemnité qui compense ma perte de salaire.

Michael Jouanneau : Je vous remercie, Madame Delaporte et Monsieur Mulot.

Je passe la parole à M. Hadjab pour que vous ayez avec lui un échange sur la matinée.

M. Hadjab : Nous voudrions avoir votre année sur cette matinée. Pouvez-vous nous indiquer ce qui est à améliorer, ou alors ce qui a été positif.

(Réponses données par les conseillers départementaux Jeunes :

- « Nous avons pu parler librement, et certaines personnes ont pu répondre à nos questions. C'était bien. »,
- « On nous a expliqué clairement les choses ; nous avons donc pu comprendre ce que nous faisons là, et c'est bien aussi. »,
- « Nous savons maintenant à quoi nous servons. »,
- « Nous sommes plus cultivés. »,
- « C'était un peu long, mais intéressant. »,
- « Je n'ai pas bien compris le rôle de M. Mulot sur les ressources humaines. ».

M. Mulot : Je suis l' élu qui s'occupe du personnel. Si les personnels ont des problèmes, je suis à leur disposition, je favorise la médiation. Tous les deux mois, nous organisons un accueil des nouveaux arrivants au Conseil départemental. Nous leur présentons l'administration de la collectivité, les métiers, pour qu'ils se sentent bien.

Question dans la salle : J'ai une question par rapport à ce que l'on a dit tout à l'heure. Si l'on ne travaille pas et que l'on est élu, a-t-on quand même des indemnités ?

Mme Delaporte : Oui. C'est ce qui s'appelle l'équité de traitement. Tous les élus, quelle que soit leur situation, qu'ils travaillent ou qu'ils soient retraités, par exemple, sont traités de la même manière. D'abord, parce qu'au cours de son mandat, on peut passer d'une catégorie à une autre, et passer par exemple de salarié à indépendant ou à retraité. L'indemnité permet justement aussi de faire en sorte qu'il n'y ait pas que des retraités ou des personnes riches qui puissent se présenter en tant qu'élus : il faut aussi qu'il y ait des personnes qui travaillent, des personnes qui soient jeunes, qui aient des enfants, qui soient de toutes catégories sociales, qui puissent se présenter au suffrage universel. Voilà la raison aussi de cette indemnité.

Lou Chambenois : Si vous avez une question ou une observation, vous pouvez venir coller un post-it au paper board. Nous allons maintenant nous rendre au déjeuner au restaurant inter-administratif. Nous nous retrouverons à 14 heures pour aborder de nouvelles thématiques.

(Suspendue à 13 heures, la séance reprend à 14 heures 05).

Mme Delaporte : Nous allons reprendre la session.

Lou Chambenois :

Nous accueillerons cet après-midi Julien Péa et Nora Hamdi.

Julien Péa est directeur de la Maison de l'Europe en Bourgogne Franche-Comté. Nous aborderons avec lui le sujet de l'engagement notamment.

Nora Hamdi est artiste, romancière et réalisatrice de films. Elle va témoigner de son parcours d'engagement.

Ensuite, nous vous laisserons échanger par territoire, sur les thématiques que vous aurez à travailler.

Interventions de Julien Péa et de Nora Hamdi sur la notion d'engagement

Lou Chambenois :

Nous allons laisser la parole à M. Péa pour son propos autour de l'engagement. Merci.

M. Péa :

Bonjour à tous et à toutes. Je suis ravi d'être avec vous aujourd'hui, devant une assemblée aussi jeune.

Nous avons l'habitude, à la Maison de l'Europe, de voir des assemblées jeunes, car nous travaillons beaucoup avec les établissements scolaires dans le cadre de notre fonction de centre d'information et de ressources sur l'Union européenne.

Nous avons des centres d'information et de ressources sur la mission européenne partout en France. Il y en a 50 au total, dont 2 en Bourgogne Franche-Comté (Besançon et Dijon). Nous sommes réunis en une Maison de l'Europe qui dépend du Conseil régional et qui est ouverte à d'autres participations, et c'est le cas du Département de la Nièvre.

Notre centre d'information est un centre de ressources grand public pour expliquer ce qu'est l'Union européenne, ce qu'elle offre comme opportunités pour les citoyens, pour les jeunes, pour les entreprises, pour vivre l'Europe, parler de l'Europe sur le territoire régional.

Je ne vais pas vous faire une intervention pour vous expliquer ce qu'est l'Union européenne. Vous l'avez déjà vue dans votre cursus scolaire qui n'est pas si lointain et vous le reverrez à nouveau en troisième puis au lycée.

Le sens de mon intervention, c'est de replacer et de resituer la question de l'engagement, ce que vous faites. Dans le sujet que je traite, il se place dans les institutions européennes, et notamment au Conseil de l'Europe.

Parlons de l'engagement.

Je vais vous parler de l'engagement au travers de textes très importants, et notamment de la Charte européenne sur la participation des jeunes, établie par le Conseil de l'Europe, une institution qui comprend les pays d'Europe, mais aussi la Turquie et la Russie. Une phrase de cette Charte reprend bien ce qu'est votre place, votre rôle au travers de votre mission de conseillers départementaux Jeunes, qui portez la parole de vos camarades.

Voici cette phrase : « *Participer et être un citoyen actif, c'est avoir le droit, les moyens, la place, la possibilité et, si nécessaire, le soutien voulu pour participer aux décisions, influencer sur elles et s'engager dans des actions et activités de manière à contribuer à la construction d'une société meilleure.* »

Quelqu'un parmi vous peut-il expliquer d'où vient ce mot « engagement », « s'engager » ?

(Réponses données par les conseillers départementaux Jeunes :

- « *Etre fidèle à une idée, pour quelque chose* ».
- « *Tenir ses promesses.* »)

Je vois qu'il y a, dans ce que vous dites, la notion de sens, de fidélité à sa promesse.

Engagement vient de « en gage », mettre en gage, se lier avec un contrat, par une convention. Avoir une réciprocité. J'engage ma parole pour honorer une promesse. Il y a aussi un autre sens : entrer dans un espace étroit, comme si, pour aller au bout des choses, on est obligé de prendre ce chemin. « *Engagement* » en anglais, c'est aussi « fiançailles ». C'est aussi en référence à un terme militaire, s'engager.

Tout cela fait référence à se battre pour quelque chose avec l'idée d'un choix. Vous avez fait ce choix ; personne ne vous y a forcés. Vous avez fait ce choix individuel de représenter un collectif, vos camarades, les élèves de votre collège. C'est un choix individuel, mais qui est solidaire aussi, car vous êtes là pour être porte-parole et porte-voix.

Dans l'idée d'engagement, il y a l'idée de responsabilité. Vous avez un rôle, un mandat, il faut être à la hauteur de la confiance que vous ont témoignée vos camarades. Il y a aussi la responsabilité par rapport à ce que vous allez porter, les causes pour lesquelles vous allez vous engager. Vous avez des raisons diverses quant à votre engagement, et quant à ce qui vous a motivé.

D'ailleurs, quelles sont vos motivations pour avoir souhaité être conseiller départemental Jeunes ?

(Réponses des conseillers départementaux Jeunes :

- « *Pour améliorer la vie quotidienne du collège.* »
- « *Pour une bonne image du collège.* »

- « *Pour acquérir de l'expérience.* »
- « *Pour améliorer la vie des autres.* »
- « *Pour rencontrer d'autres jeunes et d'autres personnes.* »
- « *Montrer que malgré notre jeune âge nous pourrions faire des choses.* »
- « *Donner des idées.* »
- « *Etre responsables.* »
- « *Représenter nos territoires.* »)

Il y a des mots extrêmement importants dans vos réponses : l'idée de vous accomplir, d'évoluer, la notion du mandat vu comme une expérience. C'est l'idée de s'élever en responsabilités, en maturité.

Dans notre démocratie, il y a un certain nombre de valeurs qui permettent de travailler en bonne intelligence, avec la participation de tous. Entre vous, comment les choses peuvent-elles fonctionner ? Quels sont ces idéaux auxquels on doit absolument tenir pour qu'une expérience collective comme celle-là puisse absolument fonctionner ?

(Réponses des conseillers départementaux Jeunes :

- « *L'écoute de l'autre.* »
- « *Le respect entre nous.* »)

Il y a aussi la notion de coopération. On discute, on évolue dans sa façon de penser. La compréhension des autres. L'égalité des chances. Ces valeurs sont importantes, et sont des préalables essentiels pour que l'expérience fonctionne.

Pour que cela fonctionne, comment doit être votre participation ?

(Réponses des conseillers départementaux Jeunes :

- « *Solidaire.* »
- « *Dynamique.* »
- « *Intéressante.* »
- « *Régulière.* »
- « *Forte.* »
- « *Réactive.* »
- « *Pertinente.* »
- « *Importante.* »)

Je vais vous donner 5 qualificatifs :

D'abord, votre participation doit être volontaire. Vous avez fait un choix individuel, cela a un sens.

○ Votre participation doit être transparente. Tous autant que vous êtes, vous êtes conscients du but de votre participation, mais vous êtes aussi conscients des limites. Vous savez précisément pourquoi vous êtes là, et vous êtes conscients ce que vous allez pouvoir faire, et ne pas faire. Cette question de la transparence est importante. Si l'on ne sait pas ce qui est attendu des uns et des autres, cela risque de créer des

difficultés. Il faut que les règles du jeu soient clairement définies au départ, et savoir ce qu'il est possible de faire, de changer, ou non.

○ Il faut que cette participation soit en lien avec des besoins réels. Un de vos camarades a dit « participation pertinente ». Vous allez travailler sur des choses qui vous concernent dans votre vie quotidienne et qui ont un sens pour vous et pour tous ceux que vous représentez.

○ Il y a aussi une condition qui est fondée sur le partenariat, sur l'écoute mutuelle entre vous. Vous trouverez entre vous forcément des synergies, même si vous ne vous connaissez pas encore. Il y aura ce lien entre vous et avec les élus, les services, qui vous apporteront un éclairage. Si vous travaillez sur les circuits courts, vous rencontrerez des producteurs locaux. Sur la culture, vous pourriez rencontrer des personnes travaillant dans les musées, dans la musique. Tous ces éclairages, tous ces partenariats sont nécessaires pour la réussite de votre mandat et de vos projets.

○ Enfin, il y a la question des participations valorisées. Vous avez le droit d'exprimer vos attentes, vos idées. L'un d'entre vous a parlé d'expérience. Comment valoriser cet engagement à la fin, en faire une force ? Comment cela pourra-t-il m'être utile ? Cela vous permettra peut-être de changer votre choix d'orientation scolaire, vous amener vers d'autres opportunités à l'avenir. Avant vous, beaucoup sont passés par là, et cela a été déterminant pour leur orientation scolaire et éventuellement leur choix de métier ou leur choix de vie.

Pour que cela fonctionne bien, pour que la plante s'épanouisse, il y a plusieurs éléments à prendre en considération :

- Déterminer des idées de projets,
- S'appropriier ces projets, en connaître les tenants et les aboutissements,
- Exprimer son point de vue, ses idées, les alimenter, en faisant venir des personnes extérieures, en se documentant, etc.
- Exercer des responsabilités. C'est bien d'avoir un point de vue, mais il faut aussi transformer ses idées dans la réalité. Mais parfois il peut survenir des blocages, des freins, des limites. Le sens du partenariat avec les personnes qui gravitent autour de votre Conseil est de voir justement ce qu'il est possible de faire, pas possible de faire... En exerçant ces responsabilités, on apprend, et on fait sa propre expérience d'un pouvoir limité en quelque sorte, mais aussi de cette capacité d'agir, de changer les choses, et de se dire que l'on a apporté sa pierre à l'édifice.
- Atteindre les buts fixés. Vous vous engagez pour quelque chose, et il n'y a rien de plus frustrant que de s'engager, que de démarrer quelque

chose et de ne pas aller au bout. J'espère que vos idées seront les plus larges possible, les plus ouvertes, avec l'idée de réaliser quelque chose.

Comment trouver votre place dans ce mécanisme, dans ces rouages ?

Il y a une organisation tout à fait pratique (se réunir, s'organiser). Mais il y a l'idée d'un engrenage ; pour que les choses fonctionnent bien, il ne faut pas qu'il y ait un petit grain de poussière. Il faut que tout tourne parfaitement. Il faut que le mécanisme soit parfaitement huilé. Il y a plusieurs éléments dans cet engrenage :

- Votre place est garantie par vos droits, tels qu'ils sont garantis par nos démocraties. C'est s'exprimer, mais c'est aussi être entendu.
- Votre place dépend aussi des moyens que vous aurez. Vous avez des moyens pour que vos idées prennent forme. C'est très important. Ce que l'on vous demande, c'est de réfléchir, de trouver des idées qui correspondent aussi aux attentes qui sont les vôtres, celles de votre génération, qui ne sont pas forcément toujours bien comprises. Pas forcément bien exprimées, parce qu'elles ne sont pas toujours consultées. Mais vous donner les moyens pratiques de les mettre en œuvre. C'est le rôle aussi des adultes, des services, de pouvoir le faire, mais ces moyens doivent justement garantir que votre voix se transforme en actes.
- Votre place dépend des possibilités pour vous d'être bien informés, bien accompagnés. Vous exprimerez des idées, mais il faut les nourrir, entendre des témoins, entendre des acteurs sur les sujets qui vous tiennent à cœur et entendre la réalité de terrain. Ce n'est pas propre à vous, c'est propre à la vie en général. Un chef d'entreprise se confronte à la réalité.
- Votre place est aussi dans la représentation des autres collégiens. Que faire du mandat que vous détenez, comment en rendre compte ? Il y a votre place, mais il y a la place des autres collégiens. Peut-être que dès demain ou dès jeudi vous serez interrogés sur ce que vous êtes allés faire à Nevers, ce qu'il s'est passé, ce que vous avez décidé, ce qui va se faire après. Vous ne serez pas pendant deux ans enfermés dans une bouteille magique ; il faut se confronter aussi à cette réalité, et voir si vos idées correspondent aux attentes, si c'est utile et pertinent.
- Votre place dépend aussi du soutien. Quand on met en place un Conseil des jeunes, au niveau municipal, régional, départemental, ou de façon moins formelle, ce n'est pas pour rien ; il y a forcément derrière l'idée de faire en sorte que cela fonctionne. C'est important de savoir qu'il y a cette confiance réciproque et que ces moyens seront mis pour que vos idées et votre mandat soient le plus réussis possible.

- Votre place, c'est une question de rouages entre la responsabilité que vous avez, ce que vous devez à vos électeurs, et la réalité des projets que vous pourrez porter.

Cette année, 751 députés européens ont été élus dans 28 pays différents. On ne sait pas exactement quand les Britanniques vont s'en aller, mais cela devrait arriver un jour. Il y a 751 personnes qui viennent de 28 pays différents, qui ont des idées différentes, car elles ont été élues sur des programmes, sur des listes politiques. Certains peuvent être d'extrême gauche, de gauche, des libéraux, des écologistes, des conservateurs, des ultra-conservateurs, des gens proches d'idées très autoritaires... Toutes ces personnes sont réunies dans une instance, dans un hémicycle qui est le Parlement européen, et elles doivent parvenir à des accords. Elles doivent parvenir à des accords politiques pour faire aboutir des textes de lois qui font et qui fondent notre vie quotidienne, sur des sujets très différents (environnement, transports, qualité des produits que l'on mange, accords commerciaux avec d'autres pays, défense européenne...). Celles et ceux qui ne prennent pas la peine de « changer de lunettes », c'est-à-dire de se mettre à la place des autres, de prendre les lunettes de l'autre, d'avoir une perspective différente, leur rôle est forcément très limité. Il faut toujours essayer de parvenir à des compromis. Quelquefois il n'y en a pas besoin, mais souvent on en a besoin, et comprendre une personne qui au départ n'est pas en accord avec soi, en tout cas qui a une divergence de vue. Si l'on veut faire aboutir des projets, souvent, ce n'est pas en ayant un choc frontal que cela peut aboutir. Cette question de « lunettes », pour moi, est très symbolique, entre ce qui est possible et éventuellement ce qui est impossible. L'esprit de conciliation, l'esprit de compromis est très important.

Tout cela pour vous faire comprendre que parfois vous aurez peut-être des idées, des « super idées », mais qui seront difficiles à mettre en œuvre, et pour lesquelles il y aura des enjeux, mais aussi des contraintes. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas trouver une solution et qu'il faille abandonner, mais il faut essayer de trouver la possibilité pour faire en sorte que l'idée que vous vous faites d'un projet puisse être traduite dans la réalité. Parfois on veut aller dans la même direction, on veut développer la même chose, mais il y a des contraintes. Elles pourront être administratives, réglementaires, financières. Il faut avoir la tête dans les étoiles, mais garder les pieds sur terre.

Tout ce que vous allez apprendre pendant cette expérience, c'est la vraie culture de la démocratie. Un texte important de l'Europe s'appelle « les compétences pour une culture de la démocratie ». Vous allez faire l'expérience d'énormément de domaines, des aptitudes, des attitudes, des comportements qui vont façonner votre façon d'être, votre façon de réagir, et votre façon de vous engager. Vous allez les apprendre au fur et à mesure. Vous êtes dotés d'un certain nombre de ces éléments, mais vous allez les façonner, les acquérir ; peut-être plus rapidement que vous camarades qui ne se sont pas engagés dans le mandat qui est le vôtre.

Quand on parle d'une culture de la démocratie et de compétences, quels sont, selon vous, les compétences, les savoir-être que vous allez développer ?

Réponses données par les conseillers départementaux Jeunes :

- « la confiance en soi »,
- « le vivre ensemble »,
- « le travail de groupe »,
- « la coopération »,
- « la confiance dans l'autre »,
- « l'efficacité »,
- « l'écoute »,
- « exprimer ses idées »,
- « s'investir »,
- « respecter les choix des autres »,
- « respecter les idées des autres »,
- « respecter un budget donné, un cadre ».

Il y a d'abord des compétences qui sont celles des valeurs. Il est très important de faire l'apprentissage de ce que sont les droits de l'homme, la diversité culturelle, la démocratie, la justice, l'équité, l'égalité, l'Etat de droit. Vous allez parfaire vos connaissances sur cette réalité, qui est précieuse, et qui est garantie par des textes fondamentaux. En 2020, nous allons fêter deux anniversaires très importants : le 70^{ème} anniversaire de la Convention européenne des Droits de l'Homme (démocratie, liberté d'expression...), et le 20^{ème} anniversaire de la Charte européenne des droits fondamentaux, de l'Union européenne (droits sociaux, dignité, handicap, rôle de consommateur...).

Vos compétences, c'est cela aussi ; c'est de vous inscrire dans cette tradition, dans ces bases essentielles de la démocratie et des Droits de l'Homme tels qu'ils existent et qu'ils sont défendus au niveau européen.

➤ Au niveau des attitudes, on peut citer :

- l'ouverture à l'autre, les convictions des autres, les visions et les pratiques différentes,
- le respect, la tolérance, la responsabilité, et l'esprit civique, l'esprit d'agir dans un cadre qui est celui de votre pays et les lois de la République.
- Une autre attitude importante est la compréhension critique. Vous avez cité tout à l'heure la confiance en soi. La connaissance critique de soi-même, c'est quelque chose d'important aussi : pourquoi je construis mes idées et mes points de vue de telle ou telle manière, comment je peux les confronter à d'autres personnes, à d'autres points de vue.

➤ Il y a même des compétences qui sont liées à la connaissance de sa langue, et de la communication. Ce n'est pas facile de communiquer avec les autres. Certains sont plutôt doués pour parler devant un auditoire ; d'autres sont terrorisés à l'idée de le faire, mais cela ne veut pas dire que leurs idées soient moins bonnes. C'est simplement la question de se comprendre, soi, pour comprendre les autres et savoir exprimer son point de vue et le faire comprendre. Vous ferez beaucoup de progrès, cela ne fait pas de doute.

- Il y a des compétences liées à la compréhension critique du monde, de la politique, des droits, des cultures, des religions, des médias, de l'économie, de l'environnement ; certainement autant de sujets que vous allez toucher du bout du doigt. Je pense que dans les thématiques que vous allez prioriser, on va retrouver ces éléments-là.

➤ Au niveau des aptitudes, on touche plus à la personnalité, au caractère :

- l'autonomie,
- l'analyse, l'écoute, l'observation,
- l'empathie,
- la coopération,
- la résolution de conflits (vous ne serez pas toujours d'accord, mais il faudra trouver des solutions pour mettre tout le monde d'accord et faire des concessions).
- Il y a une autre aptitude, que vous aurez peut-être moins à appréhender ici, c'est la question de la pratique des langues étrangères, mais, au Parlement européen par exemple, la question de la langue est extrêmement importante, avec 24 langues officielles différentes. Parler des langues étrangères, c'est aussi comprendre une autre façon de penser, et c'est peut-être une autre façon de s'engager.

Vous pourrez valoriser toutes ces compétences, et l'on pourra aussi vous accompagner vers cela. Vous pourrez mettre des mots sur ce que vous aurez fait, ce dans quoi vous vous êtes engagés, et qui va compter pour votre parcours personnel, pour votre caractère, mais aussi pour la suite de vos choix (scolaires, universitaires, d'orientation). Ce sera forcément déterminant. Il y a des outils, et notamment européens, l'Europass, le passeport européen de compétences, qui permettent justement de comptabiliser, de valoriser cet engagement pour qu'il compte dans votre parcours. Il complètera votre parcours d'éducation formelle (celle qui s'apprend sur les bancs de l'école), mais il y a aussi l'éducation non formelle (ce que l'on apprend à côté). Toutes ces compétences comptent dans la construction de votre identité personnelle.

Voilà ce que je voulais vous dire, et comment on peut parler d'engagement à la lumière des textes européens importants.

(Applaudissements)

- Lou Chambenois :* Merci, Monsieur Péa.
- Michael Jouanneau :* Vous pouvez citer la question de l'Europe au sein de vos commissions, et cela peut mener au sujet de l'engagement.
- Mme Rabhi :* Julien Péa, qui fait partie de la Maison de l'Europe en Bourgogne Franche-Comté, peut par exemple, si vous abordez la question de l'Europe (aller au Conseil de l'Europe, etc.) être sollicité dans vos commissions, de façon à ce qu'il puisse apporter son éclairage et vous aiguiller sur la réalisation de vos projets. De la même façon que nous avons ici le Directeur de la Culture et du Sport, vous avez l'intention de mener des opérations autour de la culture et du sport. Vous pourrez aussi solliciter les collègues du Conseil départemental.
- Michael Jouanneau :* Je vais laisser la parole à Nora Hamdi, artiste romancière et réalisatrice française engagée notamment sur le droit des femmes. Elle échangera avec vous sur son parcours de femme et d'artiste engagée.
- Mme Hamdi :* Bonjour à tous. Je suis Nora Hamdi. Je suis romancière et réalisatrice de films de cinéma. J'ai écrit cinq romans, dont un roman qui a été adapté au cinéma, qui s'appelle *Des Poupées et des Anges*, il y a quelques années. Il aborde l'adolescence, avec deux jeunes filles, et il évoque les choix qu'elles vont faire quant à leur place dans la société, car elles se questionnent sur leur devenir. C'est un travail autour de la femme dans la société.
- Je ne sais pas quels sont les choix que vous voulez faire, vos désirs. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Qui sait déjà ce qu'il veut faire dans la vie ?
- (Réponses données par les conseillers départementaux Jeunes : architecte, avocate, médecin, kiné, secouriste en haute montagne, gendarme, designer, steward, militaire, professeur histoire géo en université, paléontologue, professeur d'anglais, pâtissier, vétérinaire, actrice, professeur de ski, céréalier, kinésithérapeute pour les sportifs, cynophile, avocat, psychologue de l'enfance et de l'adolescence, psychologue dans la police, pompier, avocate, médecin généraliste, soigneuse animalière, professeur d'EPS, professeur école élémentaire psychologue, juge d'instruction...).*
- Mme Hamdi :* Est-ce que vos choix de métier sont orientés par votre entourage ? Par vos rêves ? Qu'est-ce qui vous pousse dans ces métiers ? Est-ce vraiment un désir, ou bien y a-t-il quelque chose qui vous rassure avant tout ?

- Dans la salle :* Je voulais faire serveur, mais je me suis dit que cela faisait trop banal. Je voudrais être steward pour faire le tour du globe.
- Mme Hamdi :* Pourquoi est-ce trop banal, serveur ?
- Dans la salle :* On voit tous les jours le même endroit quand on travaille dans un bar ou dans un restaurant. Alors qu'en tant que steward, c'est plus enrichissant...
- Dans la salle :* Moi, c'est par rapport à mes rêves.
- Mme Hamdi :* Est-ce que cela vous semble réalisable ?
- Dans la salle :* Oui.
- Mme Hamdi :* Y a-t-il des personnes qui lisent beaucoup ? Qui vont beaucoup au cinéma ?
- (Des mains se lèvent. Ils disent lire des livres de fantastique, d'aventure, du suspense. Certains disent qu'ils aiment mieux lire que de voir des films, d'autres l'inverse, une jeune fille indique écrire des histoires fantastiques).*
- Mme Hamdi :* D'après mon expérience, l'écriture permet l'imaginaire. Les films posent des histoires à travers des acteurs, mais l'imaginaire est peu présent ; on est vraiment dans du concret. Le livre permet l'imaginaire. Quand on voit des adaptations, beaucoup de personnes sont déçues, parce que l'on voyait des personnes autrement dans l'écriture, puis, quand on voit les acteurs, ils ne correspondent pas du tout au récit.
- Mme Rabhi :* Ce qui est intéressant, c'est que Nora, à travers son parcours, a utilisé à la fois la littéraire, le cinéma, pour transmettre un message, pour porter un engagement qui la ramène à son parcours et à son histoire.
- Mme Hamdi :* Je trouve sympathique que vous sachiez presque tous ce que vous voulez faire. Je ne le savais pas du tout, ou plutôt je savais ce que je ne voulais pas faire. J'ai procédé par élimination et j'ai essayé de faire des choses. Souvent, on croit que l'on est fait pour un métier, mais quand on le fait, on s'aperçoit que ce n'est pas fait pour vous. Et parfois la vie nous amène vers des rencontres, des surprises qui nous amènent à nos métiers. Tout cela est fragile encore à votre âge. J'ai compris ce que je voulais faire quand je me suis projetée dans les histoires.

Ce qui m'importe, c'est d'écrire des histoires qui ressemblent à celles de la vie, de la rue, de ce qu'il y a autour de moi. Je n'ai pas envie d'être dans un conte de fées, mais en restant dans le positif. C'est important de partir de son expérience pour pouvoir l'écrire. A partir de là, il y a plus une proximité avec les personnes.

Avez-vous encore des doutes sur ce que vous voudriez faire ?

Dans la salle : J'hésite entre travailler avec les animaux ou avec les enfants.

Dans la salle : J'hésite sur le métier que je voudrais faire, car ce métier dans ma famille, sage-femme, n'est pas représenté. Je ne voudrais pas me projeter non plus vers de l'inconnu.

Mme Hamdi : Et ça te fait peur ?

Dans la salle : Oui, parce que je ne sais pas à quoi m'attendre, car ma famille ne peut pas me renseigner.

Mme Hamdi : Des personnes veulent devenir médecin, mais lors des cours d'anatomie, elles ne tiennent pas. Se projeter vraiment, être dedans, c'est important.

J'aimerais savoir quels sont vos rêves.

Dans la salle : Être comme une lumière avec un L, trouver un médicament qui peut arrêter les maladies.

Dans la salle : Mon rêve, c'est de ne plus aller au collège...
(rires)

Dans la salle : Ce n'est pas parce que tu es plus riche que tu es plus important.

Mme Hamdi : Je croyais, quand j'étais petite, que des personnes qui écrivaient des livres ou qui faisaient des films étaient des gens importants et qu'il fallait être riche pour faire cela. C'est pourquoi il est important de croire en ses rêves, et c'est aussi pour cela que, dans mes histoires, ce sont des petites gens. Je parle d'elles, car elles existent dans le quotidien.

C'est très important de s'autoriser de rêver et d'y croire, de le faire. Vous êtes à un âge où c'est possible, encore ; il faut juste y croire, et

avoir suffisamment de confiance. Il est très important de laisser parler nos envies, sans peur, et d'y aller, d'essayer. Je pense que socialement il est important de ne pas se sentir bloqués par l'aspect « riche/pauvre ».

Dans la salle : Mon rêve, c'est d'aider les personnes.

Dans la salle : Mon rêve, c'est d'aller aux États-Unis.

Mme Hamdi : C'est important de laisser parler ses désirs et d'y aller. Même si on se trompe, c'est essayer de le faire, car c'est un métier que l'on pourra peut-être aimer toute notre vie.

Dans la salle : Mon rêve, c'est de faire le métier que je voudrais, gendarme.

Dans la salle : Je voudrais être actrice et être avocate.

Dans la salle : Jouer dans un film qui fait passer des messages à beaucoup de personnes par rapport au harcèlement et aux maladies.

Mme Hamdi : C'est très important de faire un choix de travail en lien avec ses propres engagements. C'est ce que je fais dans mes livres et mes films. Je fais des livres et des films engagés. Tous les personnages se battent dans la vie. C'est très important de se battre pour ce à quoi l'on croit.

Des personnes parmi vous ont-elles des rêves inaccessibles, où elles pensent que ce n'est pas possible par rapport à ce qu'elles sont, par rapport à leur milieu, à leur origine sociale, ethnique, et à qui on a dit que ce ne serait pas possible ?

Dans la salle : Travailler dans une grande école en Angleterre, car je n'ai pas un très bon niveau en Anglais.

Mme Hamdi : Toi, te sens-tu le niveau d'y aller et de le faire ?

Dans la salle (la même) : Je ne sais pas.

Mme Hamdi : Si c'est un désir, il faut essayer de le faire ?

Dans la salle : Mon rêve est d'être un des meilleurs guitaristes du monde. Je ne sais pas si c'est accessible pour moi.

Mme Hamdi : Parce qu'artiste, ça te fait peur ?

Dans la salle (la même): Oui, parfois.

Dans la salle : Je voudrais être astronaute, mais je suis un peu claustrophobe.

Mme Hamdi : Sais-tu que l'on peut faire un travail là-dessus ?

Dans la salle : Pour moi, rien n'est impossible, il faut juste s'en donner les moyens.

Mme Hamdi : Voilà, c'est cela qui est important.

Dans la salle : Garde du corps ou travailler dans le FBI.

Mme Hamdi : Y a-t-il des personnes qui se disent qu'il y a des métiers de fille et des métiers de garçon, et qui se disent donc que pour elles ce n'est pas possible ?

Dans la salle : Je pense qu'il n'y a pas de métiers de filles ou de garçons. Peut-être avant. Mais il n'y a pas de métiers pour l'un ou pour l'autre.

Mme Rabhi : Etes-vous d'accord ?

Dans la salle (plusieurs) : Oui.

Mme Hamdi : Personne ne se sent bloqué dans ses choix par rapport à cela ?

Dans la salle (plusieurs) : Non.

Mme Hamdi : C'est bien. Cela veut dire qu'apparemment les choses sont possibles. Apparemment, tout le monde a ses rêves qui sont quand même présents. C'est formidable, car apparemment tout le monde sait ce qu'il veut faire. Je ne sais pas ce que cela sera dans deux ans. Mais ce que je retiens dans tout cela, c'est que vous lisez beaucoup, que vous allez beaucoup au cinéma. C'est formidable.

- Mme Rabhi :* Ce qui est intéressant, c'est qu'à travers tout ce que vous avez pu dire, vous pourrez imaginer ce que vous rêvez finalement pour votre département, et ce que vous avez réellement envie de faire changer. Il y a peut-être des situations qui vous semblent injustes. Vous pouvez avoir envie de changer la vie dans le collège ou en dehors du collège. Vous pouvez créer à travers différents outils. Nora est réalisatrice, et elle crée à travers le film. On peut aussi utiliser la musique, l'écriture. Il s'agit d'imaginer comment vous pouvez concrétiser et réaliser une production ou une réflexion sur des sujets qui amélioreront la vie dans le département.
- Nora, veux-tu poursuivre avant que nous passions au choix des thématiques ?
- Mme Hamdi :* Savez-vous déjà quels thèmes vous voudriez aborder dans vos projets, dans les commissions ?
- Dans la salle :* La lutte contre la pollution.
- Dans la salle :* Le bien être, bien vivre ensemble.
- Dans la salle :* Le harcèlement.
- Dans la salle :* La différence et le harcèlement.
- Mme Hamdi :* Qui en parle ? Cela fait deux personnes qui évoquent le sujet. Avez-vous été confrontés au harcèlement ?
- Dans la salle :* J'ai été harcelée en sixième dans un collège.
- Mme Hamdi :* D'accord. Cela va mieux, ou c'est quelque chose qui t'a traumatisée ?
- Dans la salle (la même) :* Maintenant, cela va mieux.
- Dans la salle :* J'ai été harcelée à cause de mon handicap. Traiter le thème de la différence pourrait aider, et il faudrait que la différence soit une sorte de normalité pour tout le monde.
- Mme Hamdi :* C'est très bien. C'est très important de l'exprimer en tout cas à travers ce projet.

Dans la salle : J'ai été harcelée en CM2 pendant deux ans.

Mme Hamdi : Harcelée comment ? Verbalement ? Physiquement ?

Dans la salle : En fait, devant mon école, il y avait un tableau d'affichage et tous les matins il y avait des mots très méchants sur moi, sur ma famille...

Mme Hamdi : Et tu en as parlé autour de toi, dans ta famille ?

Dans la salle (la même) : J'en ai parlé à ma famille, aux professeurs.

Mme Hamdi : Cela t'a aidée ? C'est très important de parler.

Dans la salle : En CM1, on m'a appelé par ma maladie ; « Hé le diabétique ! ». Je n'avais rien demandé ; j'étais mal.

Mme Hamdi : Cela t'a traumatisé, ou c'est quelque chose que tu as surmonté ?

Dans la salle (le même) : J'ignorais cela. C'était la meilleure chose pour moi.

Mme Hamdi : Oui, c'est bien.

Dans la salle : Moi j'ai été harcelée en primaire. En CM1, j'ai psycho-somatisé. Je tombais dans les pommes. J'ai été suivie deux ans par un psychologue. C'est passé ; c'était en primaire.

Mme Hamdi : Est-ce que tu en as parlé rapidement, ou bien est-ce quelque chose que tu as gardé en toi ?

Dans la salle (la même) : Tout le monde s'en apercevait parce que je tombais dans les pommes.

Dans la salle : Moi j'ai été harcelée en primaire. Mon frère et moi. Les harceleurs, c'étaient les voisins. Quand on allait dehors, on nous insultait. Celle qui nous harcelait, c'était une professeur. On a changé de collège, et on est arrivé à La Charité.

Mme Hamdi : Tes parents ont porté plainte ?

- Dans la salle (la même) :* Oui.
- Dans la salle :* Je me suis faite harceler en sixième, et je n'en ai jamais parlé. C'est la première fois.
- Mme Hamdi :* C'est la première fois que tu en parles. Bravo. C'est bien d'en parler.
- (Applaudissements)*
- Mme Hamdi :* La chose la plus importante, c'est d'en parler, de sortir de votre peur. C'est la seule manière de cicatiser, sinon cela va être le cauchemar par rapport à soi. On se libère en parlant.
- Dans la salle :* Je voulais juste lui dire bravo parce que, pour ceux qui n'en parlent pas, cela peut avoir des conséquences très graves, même le suicide.
- Mme Hamdi :* C'est vrai. Cela peut être très grave. C'est très important d'en parler.
- Dans la salle :* Quand j'étais en primaire, j'ai vu quelqu'un qui s'est fait harceler, et je l'ai dit aux adultes, pour que ça s'arrête.
- Mme Hamdi :* Il ne faut pas avoir peur. Cela peut vous enlever toute la confiance en vous, en grandissant, et cela peut vous mettre dans une parano, et une peur de faire des choses. N'hésitez pas, dans le cadre de vos projets, à aller au fond de vos désirs, de tout ce qui vous tourmente ou de ce qui vous fait du bien, mais surtout allez vers vos désirs. Je pense que l'on pourrait terminer là-dessus.
- Dans la salle :* Quels sont les films que vous avez réalisés, à part *Les poupées et les anges* ?
- Mme Hamdi :* Je viens de terminer un deuxième film, qui est une adaptation de mon cinquième livre. Il aborde les femmes dans la guerre. Notamment, là, c'est sur la guerre d'Algérie, donc en rapport avec la France et l'Algérie, où rien n'est blanc et noir.
- Dans la salle :* Comment s'appelle votre film ?

- Mme Hamdi :* C'est l'adaptation de *La maquisarde*, qui sortira en 2020.
- Merci à vous.
- (Applaudissements)*
- M. Mulot :* Je voulais vous remercier pour ce moment d'échange très important, voire touchant. J'ai trouvé cette séquence très touchante, qui a pu faire apparaître certains problèmes...
- Mme Hamdi :* D'où l'importance de s'exprimer.
- En tout cas, vous êtes une très belle assemblée.
- M. Mulot :* Très belle. Merci.
- (Applaudissements)*
- Mme Rabhi :* Si vous avez l'envie de réaliser un film, en particulier sur le harcèlement, puisque cette problématique est ressortie, vous avez la possibilité de vous appuyer sur des compétences. Et parmi ces compétences, il y a celles de Nora Hamdi.
- Mme Hamdi :* N'hésitez pas.
- Michael Jouanneau :* J'aimerais remercier Julien Péa et Nora Hamdi de leurs interventions sur des sujets très intéressants.

Echanges et débats sur les thématiques de travail

- Michael Jouanneau :* Vous allez maintenant être regroupés par territoire, et pendant une quinzaine de minutes vous pourrez échanger et choisir par territoire la thématique sur laquelle vous souhaiteriez travailler.
- Ensuite vous devez désigner un porte-parole pour suggérer vos thématiques par territoire. Les intervenants et nous-mêmes pourrons nous déplacer dans chaque groupe de territoire afin de vous aider à clarifier vos idées.
- Je rappelle que vous devez désigner un porte-parole par territoire afin de proposer la thématique sur laquelle vous serez amenés à travailler sur les deux années au sein de vos commissions.

Mme Rabhi : L'idée est que chacun puisse s'exprimer dans vos groupes, et même voter entre vous pour déterminer la thématique abordée sur le territoire.

(De 15 h 40 à 16 h 00, les conseillers départementaux Jeunes, titulaires, définissent, par territoire, les thématiques sur lesquelles ils vont travailler)

Michael Jouanneau : Nous allons reprendre notre séance.

Je vais demander au porte-parole ensuite qui dépend du secteur de Cosne Haut Val de Loire, c'est-à-dire, les collèges de La charité, Prémery, Pouilly-sur-Loire, Donzy, Guérigny, Saint-Amand-en-Puisaye et Cosne, de présenter leur thématique.

Porte-parole du territoire Cosne Haut Val de Loire : Nous avons plusieurs idées. Certaines ne peuvent pas être concrétisées avec l'argent que nous pourrions avoir. La thématique, c'est une fontaine à eau. Comme dans les collèges, il y a des robinets, mais que, pour boire, beaucoup mettent leur bouche dessus, nous pensons que l'on pourrait installer des fontaines à eau. Cela serait plus hygiénique.

Mme Delaporte : C'est une question autour de la santé aussi : la non-propagation des microbes entre vous. C'est un bon sujet.

Michael Jouanneau : Nous allons maintenant passer au territoire de Château-Chinon Morvan Bazois, qui regroupe les collèges de Lormes, Château-Chinon, Moulins Engilbert, Montsauche-les-Settons, Luzy et Cercy-la-Tour, et nous allons leur demander de bien vouloir proposer la thématique choisie.

Porte-parole du territoire Château-Chinon Bazois : Notre thématique est le bien-être lié à des rencontres inter-générationnelles. C'est-à-dire faire se rencontrer les plus vieux et les plus jeunes. Nous ferions une sorte de quizz sur le sport, la culture, l'environnement, pour favoriser les échanges entre les générations.

Mme Delaporte : L'intergénérationnel, bonne suggestion. Intéressant.

Michael Jouanneau : Nous allons passer au territoire de Decize et du Sud Nivernais. Il s'agit de La Machine Imphy, Decize, Dornes, Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Benin d'Azy et Saint-Saulge. Le porte-parole peut-il présenter la thématique choisie ?

Porte-parole territoire Decize et Sud Nivernais : La thématique porte sur des journées pour des collégiens, avec des rencontres entre les jeunes et un psychologue pour pouvoir parler librement, et qu'il puisse y avoir une écoute par rapport aux problèmes.

Mme Delaporte : Ce sont les espaces de parole. C'est une question de santé aussi, d'une certaine manière. C'est bien. C'est intéressant.

Porte-parole territoire Decize et Sud Nivernais : Nous voudrions aussi faire un court-métrage sur la lutte contre le harcèlement.

M. Hadjab : Nora a travaillé avec les jeunes sur ces sujets. Nous verrons, avec le Département, comment on pourrait faire appel à elle, et comment vous aider à monter ce projet.

Michael Jouanneau : Nous allons demander au territoire de Clamecy Vallée de l'Yonne, qui comprend Varzy, Clamecy et Corbigny, de présenter sa thématique.

Porte-parole territoire Clamecy Vallée de l'Yonne : Notre thématique se portera sur le harcèlement (physique, psychologique...). Nous ferons une interview des personnes qui ont été harcelées, de manière à savoir leurs réactions face au harcèlement. Nous voulons faire comprendre aux personnes qui le font que c'est mal, et que cela peut avoir des conséquences horribles.

Mme Delaporte : C'est un deuxième thème sur la psychologie adolescente et sur le harcèlement. Il y aura peut-être moyen aussi de confronter peut-être vos points de vue et vos idées à un certain moment, et notamment pendant les plénières. Peut-être que vous pourrez échanger les uns et les autres sur ces thématiques.

Dans la salle : Il faudra trouver notamment un psychologue.

Mme Rabhi : Ce n'est pas un souci, de trouver une personne-ressource.

Michael Jouanneau : Je laisse maintenant la parole au dernier territoire, Nevers Varennes-Vauzelles et Fourchambault. Le porte-parole veut-il bien présenter les thématiques ?

Porte-parole territoire Nevers Varennes-Vauzelles Fourchambault : Notre thématique est sur les activités culturelles et sportives extérieures. Nous voudrions mélanger les activités sportives en faisant de la culture.

- M. Hadjab :* Le Directeur de la Culture et des Sports du Département est derrière vous.
- Mme Delaporte :* En effet, M. Denis Pellet-Many pourra certainement vous donner des pistes pour travailler cette thématique.
- M. Hadjab :* A ses côtés, se trouve la responsable de la bibliothèque départementale. C'est un lieu ressource très important.
- Tous les thèmes ont été listés.
- Avez-vous des compléments à faire ?
- Dans la salle :* Je trouve que le temps n'était pas suffisant pour choisir une thématique.
- M. Hadjab :* Vous pourrez affiner votre thématique en commission. Nadia Rabhi va vous donner la date de la commission. Vous allez vous y retrouver, et vous allez, comme l'a dit Julien Péa, travailler sur la conciliation, sur comment confronter les points de vue, et vous allez construire votre projet.

Informations méthodologiques

- Mme Rabhi :* La prochaine commission aura lieu dans les différents territoires le mercredi 11 décembre de 9 h à 12 h. Vous avez repéré les territoires. Nous allons adresser des courriers aux différents chefs d'établissement pour que vous puissiez être informés. Les transports seront mis à votre disposition, comme pour aujourd'hui.
- En fonction des thématiques que vous allez aborder, nous allons prévoir un ordre du jour et des intervenants qui vous accompagneront tout au long de l'année. Il n'y aura pas toujours des agents du Conseil départemental au sein de toutes les commissions, mais il y aura des intervenants extérieurs. Nous prendrons contact avec les chefs d'établissement très prochainement.
- Le rôle des référents est de faire le lien entre le Conseil départemental et les territoires, et de pouvoir ensuite accompagner les jeunes dans la réflexion à travers les thématiques.
- Nous allons envoyer à chaque établissement le déroulé de l'ordre du jour. Nous allons prévoir au mieux des intervenants en fonction des thématiques qui ont été choisies, et nous allons vous en informer.

C'est nous qui organiserons la coordination. Par contre, le référent doit rester en contact avec nous. Je suis votre interlocutrice. N'hésitez pas, si vous avez des interrogations, à m'interpeller.

Dans les jours qui viennent, vous recevrez un courrier, l'ordre du jour et l'intervenant qui sera prévu en fonction des thématiques qui auront été choisies.

M. Hadjab :

Nous allons laisser partir ceux de Cosne. Nous souhaiterions, Michel Mulot, Blandine Delaporte, élus, et nos amis de la Maison de l'Europe, faire une photo de groupe ici.

Nous vous remercions de votre attention. Vous avez été formidables.

Aux enseignants, nous enverrons la synthèse de ce qui a été fait aujourd'hui sur les commissions, les thématiques, et le déroulé. Vous aurez tous les outils nécessaires, dont les coordonnées de Nadia Rabhi chef du service Jeunesse.

(Réalisation d'une photographie de groupe)

La séance est close à 16 h 15.